

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/01/2011 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messenger	8.7790	9.0100
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	9.0550	9.2930
2/3. Fendage	9.1595	9.4005
4. Brossage à la main	9.1595	9.4005
5/6. Brossage à la carde mécanique	9.1595	9.4005
6a. Brossage à la carde mécanique	8.3780	8.5985
7. Mouillage des peaux brutes	9.0550	9.2930
8. Dégalage à la main	9.1595	9.4005
9. Dégalage à la main + autres travaux	9.2755	9.5195
10. Dégalage à la machine	9.1975	9.4395
11. Cardage	9.2755	9.5195
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	9.2755	9.5195
14. Fendage des têtes, 3kg/h	9.1595	9.4005
15. Fendage des têtes, 5kg/h	9.1595	9.4005

16. Ebarbage	8.3680	8.5880
17. Ejarrage à la machine	8.3680	8.5880
18/19. Ejarrage à la machine	9.2755	9.5195
20. Secrétage	9.9775	10.2400
21. Secrétage têtes et autres morceaux	9.4745	9.7235
22. Secrétage à la machine	9.9775	10.2400
23. Mouillage des peaux secrétées	9.0560	9.2940
24. Brossage des peaux secrétées	8.3680	8.5880
25. Coupage	8.5845	8.8105
26. Chiquettage	8.2850	8.5030
27. Epluchage	8.2850	8.5030
28. Montage	8.3680	8.5880
29. Paquetage	8.5845	8.8105
30. Triage	8.2850	8.5030
31. Soufflage	8.2850	8.5030
32. Affûtage pour moins de 6 machines	9.7050	9.9600
33. Affûtage pour 6 machines et plus	9.9650	10.2270
34. Contremaître	9.4635	9.7125